



Ville de Montréal

 Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste
 Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
PLOMBIER (Usine de filtration et pompage)	638C	81-18/17

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'entretien, la réparation la réfection et l'installation des systèmes de plomberie, de compteur d'eau, des systèmes de chloration et d'ozonation relatif à la désinfection de conduite d'eau, de pompes submersibles ainsi que les accessoires s'y rattachant.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales, et à l'occasion sous forme de plans ou de schémas. Il est principalement chargé d'effectuer, conformément aux règles du métier, les travaux que requièrent le bon fonctionnement des systèmes de plomberie, de chloration, d'ozonation et des accessoires d'y rattachant. Le travail est contrôlé régulièrement par un employé de rang supérieur.

EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES

1. Répare ou remplace et les accessoires de plomberie défectueux; installe tout matériel et accessoires neufs tels que lavabos, urinoirs, cabinets, postes d'eau, pompes submersibles etc.
2. Relie les canalisations domestiques, d'air, d'eau, d'égouts et de gaz aux réseaux d'alimentation et de renvoi; installe des appareils de chauffage au gaz; cuisinières etc., et les raccorde.
3. Installe, échange, enlève et entretient des compteurs ou pièces de compteurs d'eau.
4. Procède à la mise en opération et à la fermeture de systèmes de plomberie dans les fontaines et autres installations saisonnières. *Travaux de réparation*
5. Installe, modifie, répare ou entretient les systèmes de chloration et d'ozonation et effectue certains travaux de plomberie relatifs à la désinfection de conduites d'eau. *Travaux de réparation*
6. Débouche, les éviers, les bassins, les douches, urinoirs, cabinets, éviers, etc...

Pour la Ville de Montréal

Pour le S.C.F.P., local 301

Signature	jour	mois	année	Signature
<i>Jean-Louis Bergeron</i>	25	09	89	<i>Jean-Louis Bergeron</i>
<i>J.P. Chénier</i>	1 sur 3			

Suite au verso

PLOMBERIE (usine de filtration et de pompage)

7. Règle et ajuste le débit des pompes et des soupapes, lave et répare les éléments des filtres, procède aux tests de chloration et d'alcalinité de l'eau, fait les réparations mineures nécessaires et signale à son supérieur immédiat les réparations majeures à faire effectuer.
8. Inspecte, ajuste, lubrifie divers équipements utilisés dans l'évaluation des eaux vannes tels que vannes nerpics, clapets, etc.
9. Perce ou fait percer les ouvertures pour les tuyaux dans les murs ou dans les planchers; cintre, coupe, alèse et fait le filetage des tuyaux et les installe.
10. Ebarbe les joints, les raccorde, les soude et les matit; visse les crochets de suspension des tuyaux aux supports.
11. Procède à diverses épreuves en vue de déterminer l'étanchéité du système.
12. Conduit un véhicule du genre "chauffeur de véhicule "C" pour exécuter les tâches de sa fonction.

Pour la Ville de Montréal

Pour le S.C.F.P., local 301

Signature

Jean-Louis Piquet
J. L. Piquet

jour mois année

205, 09, 89
2 sur 3

Signature

Jean-Louis Piquet
J. L. Piquet



Ville de Montréal

 Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste
 Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre

PLOMBIER (usine de filtration et de pompage)

Code

Groupe de traitement

QUALITES REQUISES

Bonnes connaissances: - des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier;
- des règlements municipaux relatifs aux travaux de plomberie ou de giclement automatique.

Connaissances : - du fonctionnement et de l'entretien des systèmes de plomberie et de leurs accessoires des usines de traitement des eaux potables ainsi que des eaux vannes.

Habilités : - à se servir des outils propres au métier;
- à lire des plans et à préparer des croquis simples;
- à effectuer les travaux selon les règles du métier;
- à travailler dans des espaces clos;
- à travailler à différentes altitudes;
- à utiliser les équipements de protection contre les émanations de chlore et d'ozone, etc.

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduites administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville. Détenir un permis de conduire provincial de classe 41 ou 42.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPERIENCE

Détenir un certificat de qualification valide de tuyauteur, spécialité de plombier décerné par la Direction générale de la main-d'oeuvre.

Instruction

Savoir lire, écrire et parler le français.

Expérience

Quelque expérience en qualité de compagnon-plombier.

Pour la Ville de Montréal

Pour le S.C.F.P., local 301

Signature

Jeanne Lacroix
J. Chano

jour mois année

3 sur 3

Signature

J. Lacroix
J. Lacroix

Suite
au verso

06.20.938-4 (06-831) R